Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_57-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 01 JUIN 2026

Délibération 2026.57

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-six mai, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :
Madame LEPAIGNEUL Virginie, adjointe (procuration donnée à Mme V. LE GARREC),
Madame GALLOU Isabelle, adjointe (procuration donnée à M. P. LEMONNIER),
Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à M. J. SIGURET).

ABSENT :
Monsieur AVRIL Christian, adjoint, arrivé en cours de séance à 19h35.
Soit 26 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Madame GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillère municipale.

MEDIATHEQUE – ADOPTION D'UNE CHARTE DOCUMENTAIRE

Rapporteur Mme Catherine VILLENEUVE, Adjointe

Est présenté au conseil municipal le projet de charte documentaire de la médiathèque municipale « Le Relais des Voyageurs ».

Ce document a pour objectif de formaliser les grandes orientations de la politique documentaire de la médiathèque et de préciser les principes guidant la constitution, le développement, la gestion et le renouvellement des collections.

La charte documentaire définit notamment :

- les objectifs culturels et documentaires de la médiathèque ;
- les critères de sélection, d'acquisition et de désherbage des documents ;
- les principes de pluralisme, de diversité culturelle et de neutralité du service public ;
- les orientations de développement des collections en fonction des publics et des usages.

Ce document constitue un outil de référence pour les élus, les professionnels et les usagers, garantissant la cohérence et la transparence de la politique documentaire de la collectivité.

Cette charte documentaire a été étudiée par la commission Cadre de vie réunie le 13 mai 2026, laquelle propose son adoption par le conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du patrimoine ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_57-DE

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Considérant que l'article 7 de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique prévoit que les bibliothèques des collectivités territoriales définissent les orientations générales de leur politique documentaire et les présentent à l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant l'intérêt de formaliser les orientations documentaires de la médiathèque municipale ;

Considérant l'avis favorable de la commission Cadre de vie réunie le 13 mai 2026.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la charte documentaire de la médiathèque municipale « Le Relais des Voyageurs », annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision ;
- **PRÉCISE** que cette charte pourra évoluer afin de tenir compte des besoins des publics, de l'évolution des collections et des missions du service public de lecture publique.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

